



Livret d'accueil de la

Maternité

DU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX

Quelques livres et sites internet sur la grossesse

> **Livres**

- Une année dans la vie d'une femme, de la conception d'un enfant au sevrage.
M. JACQUET, M. NOBÉCOURT ED. ALBIN MICHEL
- Le guide Papiernik de la grossesse.
E. PAPIERNIK ED. LE LIVRE DE POCHE
- Vous et votre Grossesse.
LAROUSSE DES PARENTS ED. LAROUSSE

> **Sites Internet**

- [http : //www.gyneweb.fr](http://www.gyneweb.fr)
- [http : //www.sosgrossesse.org](http://www.sosgrossesse.org)
- [http : //www.femiweb.com](http://www.femiweb.com)

Maternité du Centre Hospitalier du Pays d'Aix

Avenue des Tamaris - 13616 Aix en Provence - CEDEX 1

Tél. : accueil : 04 42 33 50 29 - Tél. standard hôpital : 04 42 33 50 00

Site Internet : www.ch-aix.fr

Sommaire

Le fonctionnement de l'équipe de la maternité	page 4
Les locaux	page 6
La grossesse	page 8
Votre valise pour la maternité	page 10
Votre séjour en maternité	page 12
La déclaration de naissance	page 15



Bienvenue

Nous vous remercions d'avoir choisi notre établissement pour votre grossesse et la venue au monde de votre enfant et nous vous souhaitons la bienvenue.

Ce livret a pour but de vous présenter notre maternité et de vous faciliter la vie, tant pendant la fin de votre grossesse que durant votre séjour dans le service.

Gardez précieusement ce livret jusqu'à votre sortie de notre établissement. Avec tous nos remerciements pour votre confiance.

L'équipe de la maternité



L'équipe de la maternité



- **Les médecins accoucheurs**

Dr D. TRAMIER (chef de service), Dr P. OPINEL, Dr B. TADRIST,
Dr D. COHEN, Dr D. CASSIN, Dr C. AMIEL, (praticiens hospitaliers).

- **Les médecins anesthésistes**

Le Dr S. MATTON et l'équipe de médecins anesthésistes.

- **Les médecins pédiatres**

Le Dr M. COURNELLE (praticien hospitalier), le Dr S. MECHERI (assistante)
et l'équipe de pédiatres.

- **Le personnel d'encadrement**

Mlle I. VENNIER, surveillante-chef du pôle mère-enfant,
Mme G. MONTORO, sage-femme surveillante d'unité.

- **Les sages-femmes**

- **La psychologue**

Mme B. CLOT-ROBIN.

- **La kinésithérapeute**

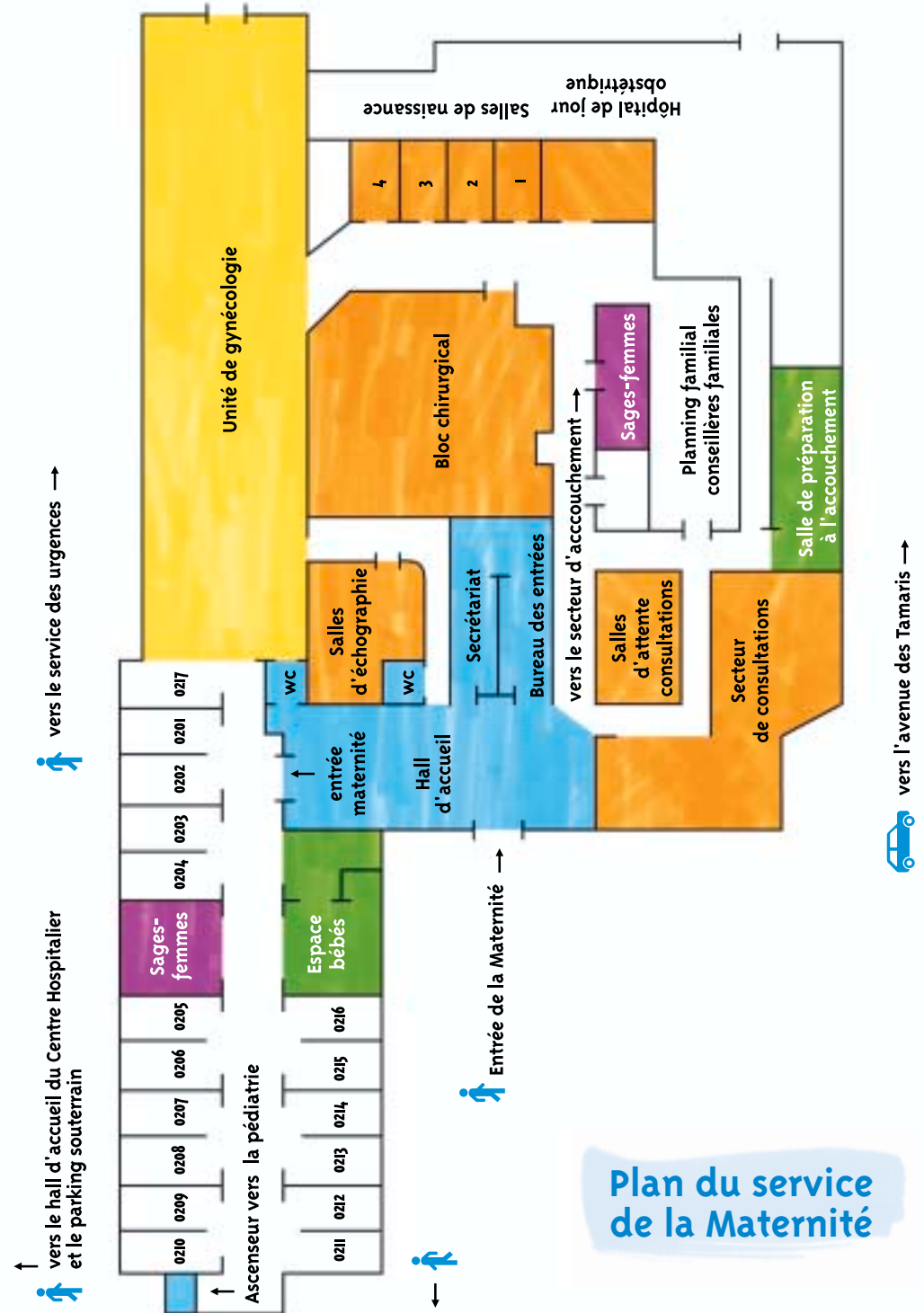
Mme C. PONTUS.

- **L'assistante sociale**

Mme C. LOTZ.

- **Les secrétaires médicales**

- **Les conseillères conjugales et familiales**



Plan du service de la Maternité

Le fonctionnement de l'équipe de la maternité

Le personnel



- **Les médecins accoucheurs**

Les médecins assurent le fonctionnement du service, les gardes de la maternité et les consultations prénatales sur rendez-vous.

(Tél. secrétariat : 04 42 33 50 28)

- **Les médecins anesthésistes**

Les anesthésistes vous voient en consultation d'anesthésie avant la naissance, généralement durant le 8^e mois et réalisent si vous le souhaitez une péridurale durant le travail. Les péridurales sont gratuites à la maternité.

- **Les médecins pédiatres**

Les pédiatres assurent les urgences en salle de naissance et le suivi des bébés pendant le séjour.

- **Les internes**

Des internes en médecine sont en permanence dans le service.

- **Le personnel d'encadrement**

La surveillante d'unité gère le fonctionnement de la maternité et suit les visites du matin. Ce sera votre interlocutrice durant votre séjour. De plus, la surveillante-chef du pôle mère-enfant, joue un rôle de liaison avec l'administration.

- **Les sages-femmes**

En tenue blanche elles donnent des cours de préparation à l'accouchement pendant la grossesse. Elles assurent les consultations de fin de grossesse et le monitoring ; elles vous accueillent lors de visites en urgence avant l'accouchement ; elles suivent le déroulement de l'accouchement en salles de naissance ; elles pratiquent les accouchements normaux et s'occupent de vous durant votre séjour après l'accouchement dans l'unité d'hospitalisation.

- **Les auxiliaires de puériculture et les aides-soignantes**

En tenue rose, elles s'occupent des soins des nouveau-nés et des mamans. Elles vous initient à la prise en charge et aux soins de votre bébé.



- **Les agents des services hospitaliers**

En tenue bleue, elles sont responsables de l'entretien du service.

- **La psychologue**

Elle est à votre disposition plusieurs jours par semaine. Vous pouvez la rencontrer dans le service, ou en externe sur rendez-vous pendant votre grossesse ou après votre accouchement.

- **Les conseillères conjugales**

Elles vous rendent régulièrement visite dans votre chambre pour discuter avec vous de la contraception et pour répondre à toutes vos questions dans ce domaine.

- **L'assistante sociale : 04 42 33 97 41**

Elle est à votre disposition plusieurs jours par semaine dans le service. Vous pouvez la faire contacter, lors de votre hospitalisation, par l'intermédiaire de la sage-femme de l'unité d'hospitalisation. Vous pouvez également la joindre pendant la grossesse si cela s'avère nécessaire.

- **La kinésithérapeute**

Elle vous rencontre une fois par semaine dans le service le jeudi après-midi. Vous pouvez lui demander conseil pour la rééducation abdominale et périnéale.

- **Les secrétaires**

Elles sont disponibles de 9 h 00 à 16 h 30 au 04 42 33 50 28 pour la prise des rendez-vous de visites prénatales ou d'échographie.

- **Les hôtesse : 04 42 33 50 29**

Elles vous accueillent à l'entrée du service et sont à votre disposition pour tout renseignement.



Les locaux

Les locaux, rénovés récemment, sont entièrement climatisés.



• Le secteur de consultation

Il comprend 6 salles, situées à l'entrée de la maternité. Il accueille les consultations prénatales, postnatales et les consultations d'anesthésie. Toutes les consultations sont sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat. (04 42 33 50 28)



• Les salles de naissance : 04 42 33 90 35

Vous y êtes reçue pour une urgence ou pour l'accouchement. Le secteur comporte une salle d'examen, le bureau des sages-femmes, une salle d'hôpital de jour pour des examens de surveillance, une salle de prétravail avec une baignoire utilisable en cours de dilatation si la poche des eaux n'est pas rompue.

Les salles d'accouchement sont chaleureuses ; toutes sont équipées pour les premiers soins du bébé, le papa peut y donner le bain. Une salle de soins intensifs permet de donner des soins urgents au nouveau-né en cas de nécessité.

Enfin le bloc opératoire avec une salle de réveil est contigu aux salles de naissance si une césarienne est nécessaire ; une petite fenêtre permet alors au papa et à la famille, s'ils le désirent, d'assister à la naissance. Les salles de naissance sont entièrement climatisées. Elles sont parfaitement conformes à toutes les normes actuelles de sécurité en maternité.

• Le secteur d'hospitalisation

17 chambres, particulières ou à 2 lits, constituent ce secteur. Toutes les chambres, très confortables, sont climatisées et ont chacune une salle d'eau avec douche et WC. Chaque lit a sa ligne directe de téléphone. Toutes les chambres sont équipées de téléviseur couleur (payant), de réfrigérateur et d'un « coin bébé » où vous pouvez vous occuper de votre nouveau-né. Une sage-femme et l'interne sont présents en permanence dans le service.



• L'espace nursery

Les soins du nouveau-né et les visites des pédiatres sont effectués en votre présence. Vous apprenez là à faire la toilette de bébé sous l'œil expérimenté des auxiliaires de puériculture. On y surveille votre enfant juste après une césarienne s'il est mis en couveuse ou s'il présente une petite jaunisse banale des premiers jours. Vous y rencontrez les auxiliaires de puériculture pour leur demander tous les conseils et les renseignements dont vous avez besoin.



• Le centre de néonatalogie : 04 42 33 50 32

Il est situé au-dessus du secteur d'hospitalisation auquel il est relié par un ascenseur direct. C'est un centre parfaitement équipé qui prend en charge votre nouveau-né s'il pose des problèmes importants qui nécessitent une surveillance plus poussée ou des soins intensifs.

Ce centre reçoit les nouveau-nés à problèmes de toute la région du Pays d'Aix et ses environs. Grâce à ce centre de néonatalogie la maternité du centre hospitalier peut prendre en charge toutes les grossesses à risques.

Elle est classée en « niveau 2 » avec soins intensifs du nouveau-né dans les normes actuelles des maternités françaises.

En cas de risque d'accouchement très prématuré (moins de 7 mois), les patientes peuvent être dirigées vers le pôle mère-enfant du CHU de Marseille.

• Le Centre Hospitalier du Pays d'Aix

Totalement rénové depuis quelques années, il dispose de tout le plateau technique d'un grand hôpital : réanimation adulte, centre de transfusion, scanner, IRM, laboratoires de biologie de haute technologie qui fonctionnent 24 heures sur 24.



La grossesse

Suivi de grossesse



• Votre grossesse peut être entièrement suivie à la maternité par les médecins du service ou suivie par votre médecin généraliste ou votre gynécologue. Dans ce cas il est souhaitable que vos visites du 8^e mois et du 9^e mois soient faites à la maternité. Prenez vos rendez-vous longtemps à l'avance et prenez rendez-vous après chaque consultation pour le mois, voire pour les 2 mois suivants ! Il n'y a, pour l'instant, aucune inscription nécessaire à la maternité. Lors de votre première visite amenez avec vous tous les documents de votre dossier.

• Vos échographies peuvent être réalisées soit en ville, soit à la maternité, mais toujours sur rendez-vous.

• Vos examens de laboratoire sont réalisés dans le laboratoire d'analyses de votre choix.

• Que vous souhaitiez ou non une péridurale, vous devez voir le médecin anesthésiste en consultation dans les dernières semaines de grossesse. Une anesthésie peut dans certains cas s'avérer nécessaire au cours de l'accouchement. L'équipe qui l'effectuera aura ainsi un dossier complet en cas de besoin.

• En cas de grossesse à risque, le rythme de consultation sera plus grand et vous serez peut-être suivie en hospitalisation de jour ou même hospitalisée en cas de problèmes.

• La préparation à la naissance peut se faire soit à la maternité soit auprès de sages-femmes libérales en ville ou près de chez vous.

L'hôtesse du service ainsi que les sages-femmes peuvent vous renseigner. Différentes méthodes existent : classique, sophrologie, piscine, yoga...

Vous pouvez, si vous le souhaitez, visiter la maternité en vous adressant à l'hôtesse ou dans le service.



• Si vous avez la moindre inquiétude pendant votre grossesse, vous pouvez appeler les sages-femmes à toute heure au 04 42 33 90 35 ou venir directement dans le service. Si vous n'avez pas accouché le jour de votre terme théorique il est nécessaire de prendre contact avec les sages-femmes au 04 42 33 90 35.



• **De même contactez les sages-femmes ou rendez-vous à la maternité sans attendre si vous avez :**

- des contractions utérines régulières qui progressent en intensité ;
- des saignements d'origine génitale même peu abondants ;
- la poche des eaux qui se rompt avec ou sans contractions ;
- une diminution importante des mouvements de votre bébé ;
- de la fièvre ou d'autres signes qui vous inquiètent.

Documents administratifs

• **Pendant la grossesse :**

- carte de sécurité sociale à jour de vos droits avec une photocopie (carte Vitale à l'avenir) ;
- étiquettes de maternité fournies par la sécurité sociale pendant la grossesse.

• **Pour l'accouchement :**

- pièce d'identité : livret de famille si vous êtes mariée, carte d'identité ou passeport si vous n'êtes pas mariée, carte de séjour si vous êtes étrangère ;
- reconnaissance anticipée si vous n'êtes pas mariée et si vous en avez fait une ;
- carte d'allocataire d'allocations familiales, carte de sécurité sociale, carte de mutuelle si vous en avez une.



Votre valise pour la maternité

Pour vous

- un brumisateur d'eau minérale pour votre confort en salle de naissance;
- un thermomètre;
- un sèche-cheveux qui facilitera les soins du périnée;
- chemises de nuit ou pyjamas / peignoir / slips chaussons / vêtements de jour confortables;
- serviettes et gants de toilette / affaires de toilette;
- serviettes hygiéniques et slips en filet jetables qui seront plus pratiques.



Pour l'allaitement :

- soutiens-gorge d'allaitement;
- coussinets d'allaitement et / ou coquilles recueil-lait;
- 1 flacon d'Oligoderm Spray (très efficace en cas de petites crevasses sur le mamelon en début d'allaitement);
- choisissez de préférence des chemises ou des pyjamas qui s'ouvrent devant.

Pour votre bébé

• Prévoir au moins un change de vêtements par jour :

- body, babygros chaussons et / ou chaussettes;
- brassières en laine et bonnet;
- bavoirs;
- éventuellement gants de coton si votre bébé se griffe le visage;
- serviettes et gants de toilette.



Nous vous recommandons pour les soins de votre bébé les produits suivants que vous pourrez utiliser dès votre séjour en maternité et dont vous aurez besoin à votre retour chez vous :

• Pour la toilette et les soins du corps :

- savon liquide spécial bébé;
- 1 flacon d'huile d'amandes douces pour masser votre bébé.

• Pour les soins du cordon :

- Chlorhexidine, 1 flacon de 50 ml;
- compresses stériles 20x20cm (4 paquets de 10);
- surgifix ombilical.



• Pour les soins du siège :

- coton hydrophile;
- liniment oléocalcaire (pour nettoyer les fesses);
- pommades pour les fesses;
- éosine aqueuse en dosettes (si le siège est irrité);
- 1 paquet de couches premier âge (3-5 kg).



• Pour les soins du visage, du nez et des yeux :

- sérum physiologique (dosettes).



Votre séjour en maternité

Le jour de l'admission

Vous êtes accueillie par l'une des sages-femmes de garde en salle de naissance. Elle vous examine et juge s'il est nécessaire de vous hospitaliser.

Dans ce cas-là les formalités d'admission se font en semaine et dans la journée au bureau des entrées situé dans le hall de la maternité, la nuit au service des urgences situé à l'entrée de l'hôpital. Suivant le stade de votre travail vous êtes alors installée dans votre chambre ou directement en salle de naissance. Une personne de votre choix peut vous assister; les autres accompagnants peuvent attendre dans le grand hall d'entrée de la maternité. Il n'est pas possible pour des raisons de risque infectieux que tous vos accompagnants soient présents dans les salles de naissance.

La sage-femme effectue le suivi du travail et réalise l'accouchement. Bien entendu le futur papa ou une autre personne de votre choix peut assister à l'accouchement s'il le souhaite.

En cas d'accouchement à risques (siège, jumeaux...) le médecin accoucheur est toujours présent. De même c'est lui qui pratique les extractions instrumentales et les césariennes s'il y a lieu.

Un médecin anesthésiste et un pédiatre sont de garde 24 heures sur 24.

Les soins au nouveau-né sont assurés dans la salle de naissance; le papa, aidé par l'équipe peut, s'il le désire, couper le cordon et donner le bain à son nouveau-né en dehors des situations d'urgence.

Les photographies en salle de naissance sont autorisées.

Par contre l'usage de téléphone portable est interdit dans le bloc accouchement.

Après la délivrance (expulsion du placenta), vous resterez 2 heures en observation en salle de naissance avant de regagner votre chambre avec votre bébé.

Le séjour

• La maman

Vous restez en moyenne 3 à 5 jours après un accouchement normal et 6 à 8 jours après une césarienne.

Le service de maternité dispose de chambres particulières. Vous pouvez en bénéficier en fonction de leur disponibilité mais il ne nous est pas possible de les réserver à l'avance.

Un supplément vous est alors facturé par l'administration. Renseignez-vous auparavant auprès de votre mutuelle, si vous en avez une, pour la prise en charge totale ou partielle de ce supplément.

Un des médecins du service fait la visite tous les jours de semaine, accompagné de la surveillante et de la sage-femme de l'unité d'hospitalisation pour s'assurer que tout va bien et donner les consignes médicales adaptées à votre état.

Vos soins sont effectués par les sages-femmes matin et soir.

Les repas sont servis à 12 h 00 et à 18 h 30. Un goûter vous est proposé dans l'après-midi. Si vous souhaitez un régime spécifique (végétarien, musulman, israélite...), veuillez le préciser à votre arrivée afin de prévenir la diététicienne qui établit les menus.

Il est interdit de fumer au sein de la maternité.



Avant votre départ une information sur la contraception vous est proposée par une conseillère conjugale et les médecins du service.



• Le nouveau-né

Une équipe d'auxiliaires de puériculture est à votre disposition pour vous aider à prendre soin de votre bébé.

Les toilettes matinales s'effectuent à la nursery ou dans la chambre et vous pouvez bien entendu y assister et y participer. Le pédiatre examine votre bébé soit à la naissance, en cas de problème, soit le lendemain de la naissance et le jour de la sortie de maternité.

Dans l'intervalle un nouvel examen peut avoir lieu chaque fois que cela est nécessaire.

Durant le séjour, votre bébé est auprès de vous dans un berceau.

La nuit, si vous le désirez, vous pouvez confier votre enfant à la nursery.

En cas de soins plus spécialisés, le service de néonatalogie, situé au-dessus de la maternité, peut accueillir votre bébé.



Les visites

Le matin, en raison de la nécessité des soins, seul le papa peut être à vos côtés. Les visiteurs, y compris les enfants, sont les bienvenus entre 13 h 00 et 21 h 00.

Il est souhaitable pour votre bien-être, celui de votre bébé et celui de votre voisine de lit de ne pas être trop nombreux dans la chambre. Il n'est pas autorisé de fumer dans les chambres. L'accès de la maternité est interdit aux animaux.

Les portes d'accès à la maternité sont fermées à 22 h 00 pour des raisons de sécurité.

Le jour de la sortie

Les sorties se font à partir de la fin de la matinée. Vous êtes examinée par un des médecins du service qui établit vos ordonnances. De même le pédiatre effectue l'examen de sortie de votre bébé et vous donne les derniers conseils. L'hôpital n'étant plus autorisé à fournir des boîtes de lait à votre sortie, n'oubliez pas d'en faire acheter par un de vos proches.

• À votre sortie de la maternité, vous devez effectuer les démarches suivantes :

- Faire tamponner le bulletin de situation au bureau des entrées situé dans le grand hall de la maternité ou en cas de fermeture au bureau des entrées de Jacques de la Roque dans le grand hall central de l'hôpital; le compléter avec votre numéro de sécurité sociale pour l'envoyer à votre Caisse d'Assurance Maladie avec une fiche familiale d'état civil ou figure le nom du bébé.

- Envoyer le certificat bleu de visite du 8^e jour (en recommandé avec accusé de réception) à votre Caisse d'Allocations Familiales en y joignant également une fiche familiale d'état civil; conserver une photocopie de ce certificat de visite du 8^e jour.





Vous devez effectuer une visite gynécologique postnatale dans le courant du 2^e mois qui suit l'accouchement. Généralement cette visite est faite auprès de votre gynécologue ou de votre médecin de famille. Le suivi de votre

enfant peut être réalisé soit par votre médecin généraliste, soit par un pédiatre de votre choix, soit par des centres de P.M.I. dont la liste vous a été communiquée avec votre dossier de grossesse.



Divers

• Accès au Service

En voiture pour les consultations et en urgence, l'accès se fait par l'avenue des Tamaris. Seule une "dépose-minute" est autorisée. Le stationnement doit avoir lieu au parking souterrain de l'avenue Henri Pontier ou au parking Pasteur voisin. Ces deux parkings sont payants.

• Téléphone

Chaque lit du service dispose d'une ligne directe de téléphone qui vous permet d'être reliée à votre famille et vos connaissances. Communiquez-leur le numéro direct affiché au-dessus de votre lit, pour qu'ils puissent vous joindre sans passer par le standard de l'hôpital.

Pour pouvoir téléphoner directement vers l'extérieur de l'hôpital il vous faut faire une ouverture de ligne au service d'accueil central de l'aile Jacques de la Roque et déposer un minimum forfaitaire de 30 F.

L'usage des portables, en raison d'interférences avec les instruments médicaux, est interdit à l'intérieur des salles de naissance.

Une cabine de téléphone à carte est à votre disposition dans le hall d'entrée de la maternité.



• Télévision

Chaque chambre est équipée d'un poste de télévision couleur que vous pouvez louer si cela vous intéresse.

L'utilisation de poste de télévision extérieur au service n'est pas autorisée.

• Cultes religieux

Les représentants des principaux cultes sont à votre disposition sur simple demande de votre part.

• Photographe

Elle passe durant votre séjour et vous avez la possibilité de lui demander, après communication des tarifs, des photos de votre bébé.

• Cafétéria et boutique Relais H

Disponibles dans le grand hall Jacques de La Roque.



La déclaration de naissance

Généralement le père, ou à défaut un membre de la famille ou une tierce personne, fait la déclaration de naissance dans une des mairies d'Aix-en-Provence (Hôtel de Ville ou Mairies Annexes) devant l'Officier de l'Etat-Civil et ce, dans les trois jours qui suivent l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté.

• Les documents nécessaires pour enregistrer une naissance sont :

- le certificat médical d'accouchement établi à la naissance par la sage-femme ;
- le livret de famille s'il existe ou une pièce d'identité de la mère naturelle, carte de séjour si étranger ;
- une copie de la ou des reconnaissances anticipées s'il y en a eu ;
- une pièce d'identité du déclarant.

L'enfant reconnu par un seul de ses parents prend le nom de celui qui l'a reconnu. Si c'est sa mère, il prend le nom de sa mère qu'il garde même s'il est reconnu par la suite par son père.

Pour prendre le nom du père il faut alors une déclaration conjointe devant le Juge aux Affaires familiales en vue de changement de nom d'enfant naturel.

• Nous conseillons vivement aux couples non mariés de faire, dans la 2^e partie de la grossesse, une reconnaissance conjointe du futur bébé afin d'établir d'emblée une filiation.

Les deux parents doivent se présenter ensemble avec une pièce d'identité dans n'importe quelle mairie de France.

La copie de ce document est remise à la naissance à la sage-femme qui établit le certificat médical d'accouchement.

Dans ce cas-là le nouveau-né porte d'emblée le nom du père.

Reconnaissance anticipée

Une reconnaissance d'enfant naturel, si vous n'êtes pas mariée, est une démarche volontaire et officielle ayant pour but d'établir la filiation maternelle ou paternelle.

Elle peut se faire soit avant la naissance, soit à la déclaration de naissance, soit après la naissance, individuellement ou conjointement par la mère naturelle et le père naturel.

Il est important de savoir que l'enfant reconnu avant la naissance, conjointement par ses deux parents prend le nom de son père.



Crèche

Nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment pour vous soucier de cette question si vous envisagez de mettre votre bébé en crèche lorsque vous reprendrez votre activité professionnelle. Contactez le Service pré-inscription de l'Association des Crèches d'Aix-en-Provence, au 04 42 95 17 39 à l'Atrium B, 4 avenue Marcel Pagnol - 13090 Aix-en-Provence, pour toute recherche de place en crèche sur Aix.